

الرقم	الموضوع: حقوق المرأة		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد : تونس	موقع الواب :	المصدر : Le Journal du congrès	
العدد و [ص]:	التاريخ: 2010-10-27		

La femme jordanienne

Une croissance lente mais sûre

La situation de la femme en Jordanie a connu, durant les trois dernières décennies, une nette évolution, et ce, grâce aux efforts fournis par Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdallah en vue de faciliter davantage son accès à l'éducation, aux soins et de consolider sa contribution au développement économique et à la vie politique. En effet, l'amélioration des conditions de la femme jordanienne figure au cœur des priorités du Royaume étant donné qu'elle compte parmi les composantes primordiales du développement intégral. Pour ce, une panoplie de mécanismes et d'institutions, ainsi qu'un ensemble de stratégies clairvoyantes ont été établis dans l'optique d'intégrer davantage la femme jordanienne dans l'œuvre du développement. Parmi ces acquis, on cite à titre indicatif la stratégie de la famille jordanienne, la stratégie de protection de la famille contre la violence, ainsi que la stratégie nationale de la femme jordanienne. C'est que le rapport étroit entre les conditions de la femme et celles de la famille s'avère le secret d'une démarche complète ayant pour finalité de maintenir les liens familiaux, de consolider la place de la femme au sein de la cellule familiale d'abord et dans la société élargie d'une manière générale. Soutenir la femme jordanienne dans ces diverses missions représente une action fructueuse dans la mesure où elle informe la femme sur les méthodes appropriées pour réussir son rôle de mère moderne, d'épouse consciente de ses devoirs et de ses droits, de citoyenne active qui contribue au rayonnement de son pays. Parmi les institutions jordanienues mises en place à cet effet, on note le Conseil national des affaires de la famille, l'institution «Fleuve de Jordanie». Ces institutions, et bien d'autres encore, ont permis d'enregistrer des indicateurs positifs au profit et de la femme, et ce, dans différents domaines.

Sa Majesté, la Reine Rania focalise, entre autres, sur le secteur de l'éducation en tant que pilier capital de l'émancipation de la femme jordanienne. Pour sa part, la Reine de Jordanie pense que l'éducation est le principal atout

d'une femme et son arme contre la pauvreté et l'ignorance. Instruite, la femme s'avère ainsi apte à mieux éduquer et à mieux s'occuper financièrement et socialement de ses enfants. Il y a lieu de souligner que ces efforts ont permis de réaliser des chiffres importants, plaçant la Jordanie parmi les pays les plus avancés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en matière d'égalité des chances en éducation. En effet, 90% des Jordanienues ont accès à l'éducation. La Jordanie consacre 5% de son PIB à ce secteur.

Par ailleurs, et en ce qui concerne la participation de la femme jordanienne dans les secteurs économiques, il est important de souligner que cette contribution a nettement évolué au bout de deux décennies. En 2007, elle a atteint 14,7%, alors qu'elle n'était que de 6,4% en 1980. Elle revient essentiellement aux mesures prises, notamment le boom de la privatisation, l'adhésion de la Jordanie au système du commerce international, ainsi qu'aux encouragements destinés à la femme et son incitation croissante à la mise en place des petites et moyennes entreprises.

D'un autre côté, et pour ce qui est de la participation de la femme à la vie politique, elle se résume en ces indicateurs significatifs : le Parlement jordanien compte quatre ministres femmes contre 24 hommes, et ce, pour l'année 2007, 16,5% des diplomates et 5,3% des juristes. Au niveau des conseils municipaux, la présence féminine comptait en 2003 quelque 10%. En 2005, 20,9% des responsables administratifs appartiennent à la gent féminine.

Le gouvernement jordanien s'applique, par ailleurs, au renforcement des droits de la femme, une volonté concrétisée par l'élévation de l'âge minimal du mariage à 18 ans, alors qu'il était fixé à 15 ans, mais aussi par bon nombre de textes législatifs protégeant les droits de la femme divorcée, de la veuve et des enfants.